

CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE**Les prochaines étapes**

Les mois à venir sont importants pour la création de notre coopérative funéraire. Ils vont être consacrés à :

- **Organiser le développement des activités** : relations partenariales et alliances à préciser puis recruter le personnel ;
- **Assurer le financement** : établir les budgets puis mobiliser les fonds ;
- **Implanter l'activité** : rechercher et choisir des locaux, puis emménager
- **Finaliser le montage juridique** : finaliser les statuts, réaliser les démarches administratives (assemblée générale, immatriculation, habilitations...)

Quelles activités proposera la coopérative ? Elle assurera un service de conseil avant, pendant et après le décès\*, en complément des activités d'organisation d'obsèques, de vente de fournitures funéraires, de transport de corps et de gestion de chambres funéraires.

Où en est la recherche de locaux ? Elle débute. Plusieurs pistes sont étudiées, tant sur la localisation que le choix entre achat ou location. Cette phase exploratoire vise à comparer les solutions et à préciser les critères d'implantation pour arrêter le choix au plus tard à l'automne.

Quand ouvrira-t-elle ? Le démarrage des activités est envisagé pour fin 2021 ou début 2022. Cette échéance peut être impactée par le choix d'implantation et les éventuels délais de travaux d'aménagement ou de construction. Notre démarche collective, qui s'appuie sur la concertation, rythme également le calendrier du projet. Courant 2021, des rendez-vous seront proposés aux adhérents et aux sympathisants pour présenter les activités, préciser comment devenir sociétaires de la SCIC et réfléchir à l'aménagement des locaux.

\*A ce stade du projet, il est envisagé d'articuler les activités de la coopérative avec celles d'une association (APCF version 2 ?) qui se chargerait de l'information et de l'animation autour des sujets du deuil et de la mort. La combinaison de ces deux structures juridiques est nécessaire pour assurer la réalisation du projet global.

Editorial

*« Le marché du funéraire présente la singularité qui s'attache à un acte d'achat effectué par un entourage fragilisé. »*

*«Le secteur se caractérise par sa concentration, la hausse des prix et leur manque de transparence. »*

Ces éléments de conclusion du rapport 2019 de la cour des comptes corroborent ce que, souvent, les adhérents expriment.

Ils viennent conforter notre volonté de contribuer à transformer la société dans son rapport à la mort et dans ses pratiques funéraires à travers :

- un ancrage et un partenariat territorial forts ;
- une offre de services et de produits éco-responsables basée sur le conseil ;
- un modèle économique et social transparent ;
- une démarche de solidarité envers les plus démunis.

Avec vos précieux témoignages, ce rapport de la cour des comptes donne tout son sens à notre coopérative funéraire.

**Jean-Yves Tessier**  
**Administrateur APCF49**

## EN BREF... EN BREF...

### Départ en stage

De mi-avril à mi-juin, Françoise Charles, administratrice de l'Apcf49 et future professionnelle de la coopérative, se formera aux compétences de conseillère funéraire et de gérante d'activité funéraire au sein de la coopérative funéraire de Rennes.

### Cinq méditations sur la mort...

François Cheng, 164 p. 6,30 €.

Quoi de plus approprié, en ces temps où la seule préoccupation semble être d'éviter la mort au point d'y sacrifier la vie, que de lire ce recueil de François Cheng publié à 84 ans, en toute humilité.

Ces méditations sont nées du partage, de l'échange avec des interlocuteurs, au cours desquels l'auteur évoque son propre parcours où il a frôlé la mort. Une écriture simple, poétique, nous guide vers des pensées puisées au carrefour de traditions occidentales et orientales. Un petit livre facile à lire. On aimerait être avec l'auteur pour pouvoir échanger davantage !

Marie France Roland, adhérente

**Retrouvez cette critique en intégralité sur [www.Apcf49.org](http://www.Apcf49.org) — Actualités — Bibliographie**

### L'Apcf49 sur Agora

Si vous êtes sociétaire du Crédit Mutuel, vous avez un moyen supplémentaire de vous informer sur notre association. Allez sur le site Agora via la page d'accueil de votre espace client. Cliquez, en haut à gauche, sur *Agora*, ensuite sur *communautés* puis sur *Association Projet Coopérative Funéraire 49*.

## Rencontre avec quatre maires

Le contact a été facile et ouvert d'emblée avec quatre maires de communes d'Angers Loire Métropole, rencontrés le 12 février 2021.

L'objectif : écouter leurs constats et leurs besoins en tant que maires, lors d'obsèques dans leurs communes.

Plusieurs points ont été évoqués :

Le problème de salles pour les cérémonies laïques et l'émergence de nouvelles demandes : « *Peut-on faire une cérémonie en extérieur, au bord de la Loire ?* », par exemple.

Après les obsèques, des familles sollicitent un soutien dans les démarches administratives ou l'aide pour trier et vider un logement.

La gestion des obsèques des plus démunis, à la charge des communes.

L'émergence d'une sensibilité écologique, aussi dans ce domaine.

Dernier point : quelle place une commune peut-elle prendre dans une coopérative funéraire ? Le recours aux textes législatifs s'impose.

Rappelons que l'organisation des obsèques, ouverte à la concurrence en 1993, reste une mission de service public.

Une rencontre est prévue avec la Ville d'Angers dans les prochaines semaines.

A suivre !

## La Fédération des coopératives funéraires françaises (FC2F) est née

La Fédération des Coopératives Funéraires Françaises, ou FC2F, a été créée le 18 février 2021 par les coopératives funéraires de Nantes, Rennes, Bordeaux, Dijon, Tulle, les associations du Maine-et-Loire (APCF49), de Normandie, de Lille et la Caisse d'Épargne Bretagne/Pays de la Loire. Le siège social de la Fédération est situé à la Coopérative de Nantes. Les membres fondateurs sont membres du Conseil d'administration.

Actuellement la Fédération est dirigée par un collectif de trois coprésidents qui sont les représentants des Coopératives de Nantes, Rennes et Bordeaux.

La première décision prise par le conseil d'administration a été de définir collectivement la stratégie de la Fédération et, pour cela, nous avons fait le choix d'être accompagnés par un consultant proposé par l'URSCOP de l'Ouest (Union régionale des Scops de l'Ouest). L'objectif de la Fédération est d'aider et d'accompagner le développement des coopératives funéraires et de mutualiser leurs expériences.